



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1861 - 19/12/2024

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 :

- Exonération en cas de départ à la retraite
- Obligation de vigilance de donneur d'ordre

Page 4 :

- Nos formations à venir
- Sur nos réseaux

Nomination de François Bayrou

L'U2P se félicite de la nomination d'un Premier Ministre comme elle le demandait et souhaite que le gouvernement soit composé le plus rapidement possible.

L'U2P souhaite que le gouvernement prépare dans les meilleurs délais possibles une loi de Finances et une loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025.

Il est en effet nécessaire de donner de la visibilité et de la confiance aux acteurs économiques.

Les travaux budgétaires devront s'accompagner de la reprise de chantiers déjà largement engagés, plutôt que de repartir à zéro, à commencer par celui de la simplification de la vie des entreprises, en particulier des TPE et des PME.

Michel Picon, Président de l'U2P, adresse à François Bayrou « tous ses vœux de réussite et appelle la classe politique à retrouver le sens de l'intérêt général pour que l'investissement, les embauches et la consommation puissent repartir ».



TPE et intelligence artificielle : des outils pour évoluer en toute confiance

L'intelligence artificielle (IA), et plus particulièrement l'IA générative, transforme progressivement le paysage professionnel, y compris dans les métiers de l'artisanat, les commerces de proximité et les professions libérales.

Face à cette révolution, l'U2P, en partenariat avec France Num, a co-développé des outils pratiques pour accompagner les très petites et moyennes entreprises (TPE-PME) dans l'adoption de ces technologies.

Quatre fiches pratiques ont été conçues pour répondre aux questions essentielles sur l'IA générative :

- ➔ À quoi ça sert et comment ça fonctionne ?
- ➔ Quels sont les cas d'usages concrets pour les petites entreprises ?
- ➔ Comment bien choisir et utiliser les solutions disponibles ?
- ➔ Quelles précautions prendre pour garantir un usage responsable et sécurisé ?

Ces documents visent à démystifier l'intelligence artificielle et à en faciliter une utilisation adaptée aux besoins des TPE-PME, tout en sensibilisant aux enjeux éthiques et techniques. Un véritable guide pour permettre à ces entreprises de se projeter dans l'avenir en toute sérénité.

Pour en savoir plus : www.fancenum.gouv.fr





Exonération en cas de départ à la retraite, les délais sont impératifs !

Les plus-values professionnelles réalisées lors de la cession à titre onéreux d'une entreprise dans le cadre du départ à la retraite de l'exploitant sont exonérées, sur option, à condition que l'activité ait été exercée pendant au moins cinq ans.

Afin de bénéficier de cette exonération, le cédant doit cesser toute fonction, de direction et salariée, dans l'entreprise transmise, et faire valoir ses droits à la retraite dans un délai de 24 mois précédant ou suivant la cession des titres à l'origine de la plus-value.

Il vient d'être rappelé que le délai de 24 mois est un délai impératif.

Ainsi le retard dans l'octroi du prêt bancaire pour l'acquéreur, retardant ainsi la cession par rapport au départ à la retraite du cédant, n'est pas un cas de force majeure justifiant le non-respect du délai de 24 mois.



Obligation de vigilance du donneur d'ordre : attention à l'attestation fournie par le sous-traitant !

La Cour de cassation rappelle la responsabilité du donneur d'ordre dans la vérification des attestations qui lui sont fournies.

Dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le donneur d'ordre s'assure de procéder aux vérifications lorsqu'il s'est fait remettre par son cocontractant une attestation de vigilance datant de moins de 6 mois.

Dans cette affaire, le sous-traitant avait remis au donneur d'ordre non pas une attestation de vigilance, mais une attestation sur l'honneur.

En conséquence, le donneur d'ordre n'ayant pas procédé aux vérifications qui lui incombait, la mise en œuvre de la solidarité financière est justifiée.


Joyeuses fêtes
DE FIN D'ANNÉE



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

SOBANIE DISTRIBUTION
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
1 COURS DE LA MÉDITERRANÉE-RÈS
66420 LE BARCARES
912 304 763 RCS PERPIGNAN

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26.11.2024, les associés ont décidé :
- De transférer le siège social du 1 Cours de la Méditerranée-Rès à LE BARCARES (66420) au 6 Rue du Codron à CANOHES (66680) à compter du 26.11.2024. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- La dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société, à compter du 26.11.2024. Mme Sophie MALGAUD et M. Alban DUPONT demeurant ensemble à CANOHES (66680), 6 Rue du Codron, ont été nommés liquidateurs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à CANOHES (66680), 6 Rue du Codron, siège de liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, les Liquidateurs.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « ILLIBERIS AUTOMOBILES » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 5 000 €, composé exclusivement de numéraire ayant pour objet la réparation et l'entretien de tous véhicules à moteur, l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion, l'achat et la vente de pièces détachées et d'accessoires automobiles ou poids lourds ou de tous véhicules à moteur, tous travaux de carrosserie de véhicules automobiles et poids lourds, la location de tous véhicules à moteurs à l'exclusion de véhicules industriels. Son siège est à ELNE (66200), Rue Pierre Gilles de Gennes Zai Les Aigues Vives. Le gérant est M. William DIOGO demeurant à VILLEMOLAQUE (66300), 14 Route de Passa.

La gérance.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

« SCM FOLENCIA »
SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS
AU CAPITAL DE 1 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL :

AVENUE DES MARENDES
RÉSIDENTE « LES MARINOISES SUR MER »
LOTISSEMENT « AGORA SAINTE MARIE »
66470 SAINTE-MARIE-LA-MER
832 200 927 RCS PERPIGNAN

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31.10.2024, les associés ont pris acte, de la démission de Madame Sophie LEHN, en sa qualité de cogérant de la Société et ont décidé de nommer pour une durée illimitée à compter du 01.11.2024 (date de signature de l'acte de cession de parts), Mme Valentine PONS-FOURTY, demeurant à CLAIRA (66530), 5 Impasse des Oiseaux.

Pour avis, la gérance.



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE **+**
DU SUD



PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

Groupama
MÉDITERRANÉE



FMS, Fédération Nationale des Socama,
association loi 1901, dont le siège est situé
50, avenue Pierre-Mendes-France - 75013 Paris
Ref. 02/2014 - Crédit Photo: Shutterstock
Création & Impression: ARMICOM
* sous réserve d'acceptation de votre dossier par la
Banque Populaire et la Socama.

BÉNÉFICIEZ
DE LA GARANTIE SOCAMA
POUR RÉALISER VOTRE PROJET
PROFESSIONNEL*

en partenariat avec
+
BANQUE
POPULAIRE
www.banque-populaire.fr



www.socama.com



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Taxis :

- ➔ Formation Continue : **14-15 Janvier 2025 NOUVELLE DATE !**
- ➔ Formation Continue : **11-12 Février 2025 NOUVELLE DATE !**
- ➔ Formation Capacité Taxi (initiale) : **31 Mars au 18 Avril 2025 NOUVELLE DATE !**

- Bâtiment :

- ➔ Travail en hauteur : **18 Décembre 2024**
- ➔ FEEBAT RENOV : **08 au 10 Janvier 2025 ou du 02 au 04 Avril 2025**
- ➔ QUALIPAC POMPE à CHALEUR: **20 au 25 Janvier 2025**
- ➔ QUALIPV HAUTE PUISSANCE: **28 au 31 janvier 2025**
- ➔ QUALIPV ELEC: **04 au 06 mars 2025**

Sur nos réseaux



Sur nos pages Facebook et Instagram cette semaine, retrouvez Karine et Sébastien Ponramon de la pâtisserie Aux Délices des Aspres à Thuir.

Depuis 2008, Karine et Sébastien Ponramon, artisans chocolatiers, pâtisseries et confiseurs, enchantent les papilles des habitants de Thuir et des environs.

Installés au cœur de la ville, au 2 Bd Léon Jean Grégory, ils perpétuent avec passion les traditions gourmandes tout en se tournant vers la modernité.

Petites Annonces

TAXI

➔ Vds 2 ADS en lot. Secteur Caudiès des Fenouillèdes. 04 68 59 90 06.

EMPLOI / STAGE

➔ Boulangerie à Laroque des Albères recherche un ouvrier avec expérience de tourrier pour CDI et un(e) apprenti(e). Tél : 06 07 95 26 68

➔ JH 20 ans recherche maître apprentissage pour CAP METALLIER. Très sérieux et très motivé. CV et lettre de motivation disponibles à la CAPEB 66 : cecile.bellemain@capeb66.fr Contact : Allan Chiffre : 06 22 12 58 87

➔ Homme 36 ans en reconversion, cherche stage en alternance monteur, dépanneur frigoriste de fin août 2024 à avril 2025. Sérieux, fiable et dynamique. Tél 06.84.49.90.89

VENTE / LOCATION

➔ Vds société Alu Miroiterie des Tuileries sur Perpignan. Pour plus d'informations contacter le 07 84 93 15 63

➔ Vds OPEL MOVANO (master) L3 H3 F3500CDI, 163cv Biturbo diesel - 108460kms. Année 2016. Pack clim, régulateur-limiteur de vitesse et ordinateur de bord. 2 portes latérales coulissantes. Prix : 19500€. Tél : 07 69 42 21 81.

➔ Artisan vend, suite à départ retraite, parcelle de 1149 m2 avec hangar/bureau/sanitaire de 138 m2 au RDC, habitation T5 au-dessus même superficie et 450 m2 restant de terrain constructible et divisible Climatisation réversible. 1 portail pour le hangar et 1 portail pour le jardin. DPE en cours. Hangar aménagé avec outillages de plombier/chauffagiste et autres divers, dans une zone artisanale et pavillonnaire. prix de vente : 330 000 € téléphone 04 68 53 38 24. Port: 06 10 71 82 20

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 4^{ème} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires